

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.30 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-18,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu la délibération n°25-05 du 3 février 2025 du comité d'administration du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Villejust,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Olivier MOUSTACAS Pierre QUIGNON-FLEURET Juliette DECAUDIN Vincent POUYET	Vu la délibération n°2025-21 du 31 mars 2025 du conseil municipal de Villejust sollicitant son adhésion au SIGEIF pour la compétence en matière de distribution publique de gaz, Vu les statuts du SIGEIF et notamment son article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF, Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention, Vu l'avis favorable de la Commission finances – affaires générales – vie économique – commerce du 27 mai 2025, Vu le courrier du Président du SIVOM en date du 27 mars 2025, Considérant que le comité d'administration du SIGEIF a autorisé la demande d'adhésion de la commune de Villejust, Considérant que le 25 avril 2025, le Président du SIGEIF, a invité la commune de La Celle Saint Cloud à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois,	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	A l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve l'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF. Précise que la présente délibération sera notifiée au Président du SIGEIF	
		Le Maire,  Olivier DELAPORTE

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*